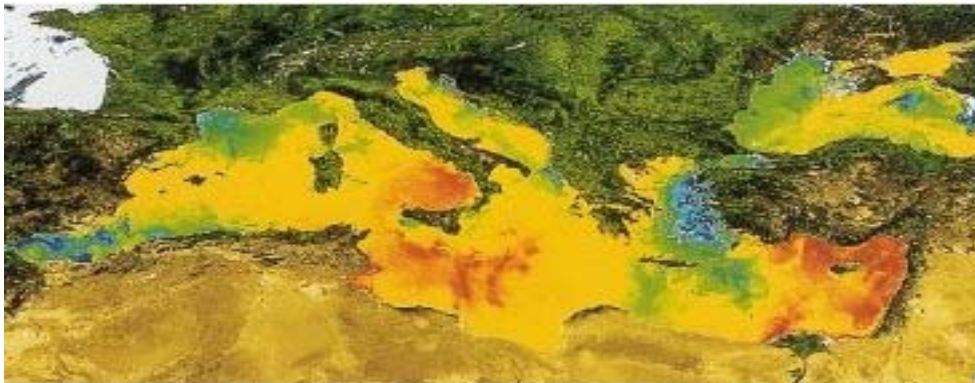




## **PARTENARIAT EURO-MED**

**MEDA**

**Programme Indicatif Regional  
2005-2006**



## **I. PRÉSENTATION**

### **1. INTRODUCTION**

Par suite de la révision du règlement MEDA en 2000, des changements qualitatifs sont intervenus dans la programmation et l'application du programme MEDA. Dans le cadre des efforts visant à accroître l'impact de MEDA, les améliorations qualitatives apportées à la mise en oeuvre du programme ont été accompagnées d'un recentrage sur ses objectifs stratégiques.

Le Programme indicatif régional 2005-2006 confirme les principaux objectifs stratégiques de la coopération avec la région MED énoncés dans le Document de stratégie régional 2002-2006<sup>1</sup>. Ce Programme indicatif régional tient également compte de certaines décisions et développements importants intervenus récemment au sein du partenariat, en particulier :

- Les priorités approuvées par les Conférences des ministres euro-méditerranéens, en particulier le plan d'action de Valence adopté par les ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères le 23 avril 2002.
- La communication de la Commission du 11 mars 2003 sur la nouvelle politique de voisinage (Europe élargie) et les conclusions du Conseil en la matière.

L'introduction de la nouvelle politique européenne de voisinage et ses principes de différenciation entre les partenaires, la future signature de l'Accord d'Agadir entre quatre partenaires euro-méditerranéens et l'établissement d'une coopération plus étroite dans certains secteurs comme l'énergie au Mashrek et au Maghreb nécessitent un renforcement de la coopération sous-régionale qui deviendra un aspect de plus en plus important du partenariat de Barcelone.

Les défis auxquels sont confrontés les partenaires méditerranéens doivent être relevés à moyen et long terme en mettant résolument l'accent sur la réforme économique, sociale et politique. La coopération régionale dans le cadre du programme MEDA vise à compléter et renforcer les programmes et activités bilatéraux avec les partenaires méditerranéens et à fournir de la valeur ajoutée sur trois axes de coopération :

- Agir en tant que catalyseur pour intensifier les effets de la coopération bilatérale et encourager la diffusion de bonnes pratiques parmi les partenaires méditerranéens.
- Aborder les problèmes qui présentent une dimension transnationale.
- Soutenir le développement de la coopération Sud-Sud.

### **2. ORIENTATIONS DU DOCUMENT DE STRATEGIE REGIONAL 2002-2006 ET DU PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 2002-2004**

Le **Document de stratégie régional 2002-2006** soutient une série d'objectifs politiques clairement définis pour le partenariat euro-méditerranéen, à savoir :

- Collaborer d'une manière compatible avec les engagements politiques de la déclaration de Barcelone.
- Exploiter les possibilités offertes par la coopération sous-régionale tout en préservant le caractère international du partenariat euro-méditerranéen.

---

<sup>1</sup> Adopté par la Commission le 18 décembre 2001 après l'avis favorable du Comité MED du 5 décembre 2001.

- Créer un réseau multilatéral de relations contractuelles étroites (les Accords de libre échange) entre les signataires des accords d'association euro-méditerranéens.
- Associer les signataires de l'Accord d'association aux réseaux d'infrastructures transeuropéens en matière de transports, d'énergie et de télécommunications et créer des réseaux similaires entre eux.
- Relever les défis régionaux communs qui affectent le caractère durable de l'intégration euro-méditerranéenne : la protection de l'environnement et le développement durable.
- Collaborer au développement de la compréhension entre les peuples afin de lutter contre l'intolérance, le racisme et la xénophobie.

Dans les limites d'une allocation indicative globale de 93 millions d'euros, le **Programme indicatif régional 2002-2004** a identifié cinq secteurs prioritaires qui coïncident avec les objectifs du Document de stratégie régional :

- Faire de la zone de libre échange euro-méditerranéenne une réalité.
- Promouvoir les interconnexions d'infrastructures régionales.
- Promouvoir le caractère durable de l'intégration euro-méditerranéenne.
- Consolider l'état de droit et la bonne gouvernance.
- Rapprocher le partenariat des préoccupations quotidiennes de la population.

Depuis janvier 2002, après l'adoption du Document de stratégie régional et du Programme indicatif régional, la Commission a approuvé des programmes régionaux couvrant ces secteurs prioritaires.

Parmi ces différents programmes, il convient de mentionner tout particulièrement le programme "Justice et affaires intérieures" qui concerne la justice, la lutte contre la drogue, le crime organisé et le terrorisme, ainsi que la coopération dans le traitement des problèmes d'intégration sociale des migrants, de migration et de mouvement des populations (6 M€). Il a fait figure de percée régionale en matière de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures avec les partenaires méditerranéens et il a engendré des développements aux niveaux régional et bilatéral.

Parmi les autres programmes approuvés en 2002 et 2003 dans le cadre du Programme indicatif régional 2002-2004, on distingue également :

- Le programme d'information et de communication (10 M€).
- Le soutien à l'Accord d'Agadir (M€).
- Le soutien au Système Euro-Med d'information dans le domaine de l'eau (2 M€).
- La formation des administrations publiques (6 M€).
- EuroMed Heritage III (10 M€).

En 2004, après l'avis favorable du Comité MED, la Commission devrait approuver les autres programmes du Programme indicatif régional 2002-2004.

Outre les programmes précités, la Commission a débloqué 25 M€ du fonds MEDA pour l'assistance technique de la FEMIP et 40 M€ en fonds de capitaux à risques gérés par la Banque européenne d'investissement.

### 3. REVISION A MI-PARCOURS

Les Documents de stratégie régionaux (CSP) sont conçus comme des instruments d'orientation, de gestion et de revue/révision des programmes d'aide communautaire. Ce sont des outils essentiels de gestion pour assurer que l'aide extérieure reflète les priorités et objectifs de la politique communautaire. La finalisation des CSP de "première génération" pour la région MED a eu lieu en décembre 2001.

En vue de l'amélioration continue de la qualité des CSP, le Conseil a adopté en mars 2003 des conclusions sur l'utilisation du cadre commun pour les CSP<sup>2</sup>. Dans ses conclusions, le Conseil invite la Commission à entreprendre une révision à mi-parcours (MTR) pour chaque CSP conformément aux règles existantes et il fixe les orientations majeures pour l'examen des CSP. Quatre paramètres ont été identifiés comme les points de référence de base pour l'examen, à savoir : (i) nouveaux développements dans le pays, (ii) nouveaux objectifs ou engagements politiques communautaires, (iii) résultats et performance, et (iv) leçons apprises et améliorations potentielles.

En ce qui concerne la région MED, la conclusion générale est qu'il n'y a pas lieu de procéder à une révision approfondie en raison du contenu plutôt général des CSP 2002-2006 et de leur adoption récente. Les révisions mineures dans les CSP se rapportent à des secteurs déjà identifiés correspondant aux nouveaux engagements ou objectifs politiques communautaires (*voir infra*). Comme le MTR coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il a été décidé d'exprimer les ajustements des CSP par le biais des programmes indicatifs nationaux/régionaux.

En ce qui concerne le Document de stratégie régional (RSP), l'exercice de révision peut être résumé comme suit :

#### 3.1 Développements récents

Depuis l'adoption du RSP, plusieurs événements et développements ont affecté la région. Il s'agit notamment de l'élargissement de l'Union européenne, de la guerre en Irak et du blocage du processus de paix au Moyen-Orient. Le séminaire euro-méditerranéen sur la transition économique qui s'est tenu au printemps 2002 analysait les répercussions économiques des attentats terroristes du 11 septembre qui ont principalement touché les secteurs du tourisme et des transports. Toutefois, il a également souligné le fait que la plupart des économies de la région réagissaient de manière encourageante.

Malgré les événements précités, les 5 secteurs prioritaires et les orientations stratégiques majeures du Document de stratégie régional (RSP) 2002-2006 restent d'actualité pour la période couverte par le Programme indicatif régional actuel (2005-2006). Les principaux défis auxquels la région est confrontée n'ont pas changé. Ils ont plutôt été renforcés et mis en exergue par les événements qui ont affecté la région directement ou indirectement.

L'expérience acquise dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne, en particulier les évaluations des programmes régionaux, l'analyse réalisée par le PNUD, la Banque mondiale et d'autres instances, ainsi que les récentes orientations politiques, en particulier le Plan d'action de Valence et la politique européenne de voisinage ont été totalement intégrés dans le

---

<sup>2</sup> Conclusions du Conseil relatives au rapport d'avancement sur la mise en oeuvre du cadre commun pour les Documents de stratégie pays, adoptées par le Conseil Affaires générales et Relations extérieures le 18 mars 2003.

Programme indicatif régional. Dans ce contexte, le RSP soutient la création de la Fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue entre les cultures et les civilisations (accord de principe dans le Plan d'action de Valence d'avril 2002 et confirmée par la Conférence euro-méditerranéenne de Naples en décembre 2003) et le programme prévu à l'issue du parachèvement de la zone de libre échange Euro-Med et de la politique de voisinage.

### **3.2 Nouvelles politiques et initiatives**

Au cours de l'exercice 2002-2003, un certain nombre d'orientations politiques ont été adoptées par la Commission, orientations qui auront un impact important sur nos relations avec les partenaires méditerranéens dans un avenir proche. De manière significative, la communication sur **l'Europe élargie et la nouvelle politique de voisinage** établit un nouveau cadre de relations avec la Méditerranée du Sud. La communication note l'interdépendance croissante entre l'UE et ses partenaires voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. Au cours de la prochaine décennie, l'Union devrait donc s'employer à créer, en partenariat, un espace de prospérité et de bon voisinage - un "cercle d'amis" - caractérisé par des relations étroites et pacifiques fondées sur la coopération. En contrepartie des progrès concrets dans le respect des valeurs communes et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'Union devrait offrir à ses voisins une perspective de participation au marché intérieur. Elle devrait y associer la poursuite de l'intégration et de la libéralisation afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et les capitaux (les quatre libertés).

Les autres orientations politiques concernent : le sommet de Doha et le commerce, les questions JAI, la promotion d'une meilleure gouvernance, les droits de l'homme et la démocratisation dans la région MED, et les initiatives environnementales convenues au sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Le lancement du nouveau Round de l'OMC - **l'agenda de Doha** - comporte à la fois de nouvelles ouvertures du marché et la définition de règles supplémentaires, soutenues par l'engagement de renforcer l'assistance matérielle vis-à-vis des pays en développement en vue de renforcer leur capacité. L'objectif principal du nouveau round est de soutenir l'intégration des pays en développement dans le système d'échanges mondial d'une manière qui les aidera à combattre la pauvreté.

Les conclusions du Conseil de Tampere (1999), Santa Maria Da Feira (2000) et Séville (2002) ont défini une politique commune concernant l'intégration des questions **justice et affaires intérieures** dans la politique externe de l'UE. Le plan d'action adopté à Valence (2002), en plus de la déclaration de Barcelone, fournit des orientations supplémentaires pour la coopération renforcée dans la région MED et ce, dans trois secteurs principaux : migration, réforme de l'appareil judiciaire et lutte contre la criminalité.

Une **meilleure gouvernance, la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme** constituent des objectifs de base dans la politique extérieure de l'UE. En conformité avec les conclusions du rapport PNUD sur le développement humain dans le monde arabe, la Commission a récemment adopté une communication intitulée "Donner une nouvelle impulsion aux actions de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens" visant à maximiser l'efficacité des instruments à la disposition de l'UE et de ses partenaires méditerranéens dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La communication définit des orientations de travail en vue de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en coopération avec les partenaires méditerranéens. Elle propose dix recommandations concrètes pour améliorer le dialogue politique entre l'UE et ses partenaires

méditerranéens, ainsi que la coopération financière de l'UE sur les questions de droits de l'homme. Leur mise en oeuvre sera améliorée par trois niveaux de complémentarité : entre le dialogue politique et l'assistance financière, entre le programme MEDA et l'assistance fournie dans le cadre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (EIDHR), et finalement entre les dimensions nationales et régionales. Le rapport Banque mondiale 2003 sur la gouvernance dans la région MENA constitue également une référence importante. La programmation 2005-2006 a largement pris en charge ces questions primordiales à travers les programmes de management de l'économie, ONG II, Police II et Proximité rurale.

Un engagement global à la cause du **développement durable** fut réitéré au sommet de Johannesburg, sous forme d'un programme pragmatique et ambitieux avec des objectifs clairs et mesurables démontrant l'importance croissante des **questions environnementales** dans la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (*Millennium Development Goals*). Les secteurs clés pour l'action de l'UE sont l'eau et l'énergie. À Johannesburg, l'UE a lancé deux partenariats, l'un concernant l'eau, l'autre l'énergie. L'initiative européenne de l'eau ("*Water for Life*") coordonne les mécanismes de financement existants avec un accent particulier sur trois paramètres: approvisionnement, hygiène et gestion intégrée des ressources. À l'heure actuelle, le suivi concret concernant les pays méditerranéens se déroule dans le cadre de l'instrument de financement existant (c'est-à-dire MEDA).

Il ressort de ce qui précède, que ces nouvelles initiatives ont été intégrés dans les programmations du RSP en cours et que ces domaines sont couverts par la réponse stratégique du RSP 2002-2006.

### 3.3 Résultats

La coopération régionale dans le cadre du Partenariat Euro-Med a été un facteur déterminant dans la promotion d'un cadre multilatéral durable visant à aborder les questions politiques, économiques et sociales qui constituent les principaux défis pour la région méditerranéenne. Parmi les grandes réalisations de la coopération régionale, il convient de souligner l'établissement et l'exploitation de relations de collaboration entre les partenaires dans une grande variété de domaines et secteurs, malgré les difficultés qui frappent la région.

Les organismes créés par le partenariat au niveau politique (tels que les Conférences des ministres euro-méditerranéens), ou au niveau officiel (tels que le Comité Euro-Med ou les réunions de hauts fonctionnaires) reflètent l'orientation politique et les cadres de dialogue du processus de Barcelone au niveau régional. De surcroît, la création par le partenariat de réseaux de coopération tels que EUROMESCO ou FEMISE s'est révélée un résultat pratique et positif qui mérite un soutien permanent.

Outre ce qui précède, d'autres institutions et organismes sont créés par d'autres acteurs du partenariat qui deviennent des interlocuteurs de plus en plus importants. Il s'agit notamment :

- Du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme.
- De la Commission euro-méditerranéenne d'Eurocités.
- De l'Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises (UMCE) (créée à la suite d'un programme MEDA).
- L'assemblée parlementaire euro-méditerranéenne qui devrait tenir sa première session pendant la présidence irlandaise en 2004.

Toutefois, la coopération régionale est complexe et souvent ardue. En raison de son étendue géographique importante, l'adoption de méthodes de travail appropriées, l'évaluation des résultats et l'efficacité et la visibilité des activités constituent des défis majeurs pour tous les partenaires et les acteurs concernés. Maintenant qu'un certain nombre de réseaux de

coopération semblent être fermement établis, il y a lieu de nourrir des ambitions supérieures et de viser des résultats plus opérationnels en termes d'harmonisation politique et d'alignement législatif dans des secteurs d'intérêt commun.

#### **4. PRIORITES 2005-2006**

Le Programme indicatif régional souligne le rôle de la coopération régionale dans trois aspects importants du processus de Barcelone et de la Nouvelle politique européenne de voisinage : **l'accent mis sur les réformes, la nécessité d'un dialogue plus étroit et la promotion des réseaux de coopération.**

##### **4.1 Les réformes**

La priorité des réformes est une composante fondamentale du partenariat Euro-Med, en particulier avec la mise en oeuvre des Accords d'association et l'introduction de Plans d'action nationaux inspirés de l'approche d'une politique de voisinage. Les réformes qui concernent les domaines couverts par la stratégie Europe élargie/ politique de voisinage devraient constituer un secteur important de coopération dans les programmes bilatéraux. Dans la mise en oeuvre de plans d'actions nationaux de la politique de voisinage, la coopération régionale permettra aux partenaires méditerranéens, tout en préservant si nécessaire le principe de différenciation, de travailler ensemble dans un certain nombre de domaines dont l'objectif final est l'alignement de leurs cadres réglementaires sur la législation communautaire, en particulier concernant le marché intérieur. Le rapprochement législatif et réglementaire dans le but de participer au marché intérieur communautaire souligne la nécessité d'utiliser des approches, des références et des indicateurs communs pour les pays qui adoptent des Plans d'action nationaux dans le cadre de la politique de voisinage. Le fait de travailler ensemble dans une approche régionale ou sous-régionale aura pour effet de promouvoir l'harmonisation et la compatibilité des réformes législatives et réglementaires des partenaires méditerranéens dans des secteurs tels que la normalisation, les investissements ou la circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes et de favoriser une intégration Sud-Sud accrue dans les pays concernés.

La coopération régionale et sous-régionale sera également importante pour la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne. Le plan de travail adopté lors de la Conférence des ministres euro-méditerranéens du commerce qui s'est tenue à Palerme le 7 juillet 2003 nécessitera également une harmonisation et un rapprochement réglementaire significatifs qui conviendront particulièrement à un programme régional. En l'occurrence, l'objectif est de créer une zone de libre échange euro-méditerranéenne unique dotée de normes et de procédures d'importation et d'exportation communes ou compatibles. Une approche régionale ou sous-régionale est fondamentale pour garantir une véritable ouverture des marchés, avec des normes, des conditions techniques et des procédures d'import-export identiques, similaires ou compatibles. Dans le cas contraire, la zone de libre échange Euro-Med serait entravée par une fragmentation réglementaire et des obstacles techniques au commerce limitant la libre circulation des biens et services. Dans ce même sens, la stratégie sur la politique d'entreprise adoptée par les Directeurs généraux de l'industrie à Rome en octobre 2003, vise à améliorer l'environnement économique dans la région avec la promotion des pratiques harmonisées.

Finalement, la coopération destinée à faciliter les réformes sera l'objectif d'un futur programme Justice et Affaires intérieures couvrant la modernisation de la justice, la lutte contre la drogue, le crime organisé et le terrorisme, ainsi que la coopération dans le traitement des questions relatives à l'intégration sociale des immigrants, à l'immigration et aux mouvements de populations. Ce programme poursuivra la tâche et approfondira les objectifs

du programme actuel dans ce domaine. Il favorisera la coopération dans des secteurs prioritaires comme les contrôles frontaliers, la gestion des flux migratoires, la lutte contre le terrorisme, le blanchiment de capitaux et la promotion d'un pouvoir judiciaire indépendant.

## **4.2 Dialogue renforcé**

La nécessité d'un dialogue renforcé entre les cultures est au centre du partenariat social, culturel et humain. Une Fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue entre les cultures et les civilisations contribuera à la création d'un cadre de dialogue et de recherche pour toutes les couches de la communauté académique, des instituteurs aux experts de l'éducation, en passant par les professeurs d'université, qui leur permettra d'intensifier le dialogue entre les cultures, les sociétés et les civilisations de la région Euro-Med.

Le dialogue, la connaissance et la compréhension mutuelles seront également au centre d'une seconde phase du Programme Jeunesse euro-méditerranéen. Les échanges entre les jeunes de pays euro-méditerranéens augmenteront les chances de renforcer les liens fondamentaux entre les jeunes générations et de promouvoir une meilleure compréhension des cultures respectives, des points de vue et des styles de vie sur les deux rives de la Méditerranée.

Finalement, la coopération entre les autorités locales favorisera le dialogue, les contacts directs et la collaboration entre les villes, les municipalités et les autorités locales de la région dans le prolongement du programme pilote MEDACT actuel.

## **4.3 Mise en réseau**

Depuis le lancement du partenariat, la mise en réseau est l'une des principales caractéristiques de la coopération régionale dans le cadre du processus de Barcelone. Des réseaux efficaces dans les trois chapitres de la Déclaration de Barcelone rapprocheront le partenariat de certains de ses acteurs les plus dynamiques en Europe et parmi les partenaires méditerranéens: les instituts de politique étrangère, les instituts économiques, les municipalités et les autorités locales. Deux réseaux (EUROMESCO pour les instituts de politique étrangère et FEMISE pour les instituts de recherche économique) sont déjà très actifs au sein du partenariat Euro-Med. Ils lui ont apporté des contributions très précieuses dans leurs domaines de recherche respectifs et ils ont favorisé la création d'un forum de dialogue et d'échange des expériences.

## **II. PROGRAMMES 2005-2006**

### **1. EUROMESCO**

#### **1.1 Contexte et justification**

Le chapitre politique et sécurité du Processus de Barcelone est celui dans lequel les progrès ont été les moins importants, principalement en raison de la persistance des tensions et des conflits dans la région méditerranéenne. Toutefois, le réseau d'instituts de politique étrangère créé par EuroMeSCo s'est révélé l'une des quelques mesures de constitution de partenariat couronnées de succès. Plusieurs Conférences euro-méditerranéennes des ministres des affaires étrangères successives ont appelé au maintien de telles mesures.

#### **1.2 Objectif**

Consolider et développer le réseau des instituts euro-méditerranéens de politique étrangère.

### **1.3 Résultats attendus**

Ce réseau élaborera un plan de travail pour les trois prochaines années qui définira les résultats à atteindre. Ce plan de travail devra tenir compte des observations des hauts fonctionnaires responsables du dialogue euro-méditerranéen en matière de politique et de sécurité. Il devra notamment inclure :

- Une série de thèmes qui devront être suivis par des groupes de travail des instituts de politique étrangère, et ce parallèlement aux thèmes principaux du dialogue politique et sécuritaire des hauts fonctionnaires, tels que la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les efforts visant à promouvoir le respect des droits de l'homme et le processus démocratique, ainsi que des thèmes entrelacés comme le rôle de la coopération sous-régionale, les relations avec d'autres forums pertinents (OTAN, OSCE, Forum méditerranéen, dialogue dans la région Méditerranée Ouest) et la complémentarité entre les actions régionales et bilatérales.
- Des actions visant à promouvoir la visibilité du réseau (un site web, des publications, des réunions, etc.).
- Des actions visant à améliorer le fonctionnement du réseau, notamment par le recrutement d'instituts des États membres qui rejoindront l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004 et par un programme d'activités.
- L'organisation de conférences et réunions annuelles avec des hauts fonctionnaires.

### **1.4 Indicateurs de performance**

- L'élaboration d'un programme d'activités.
- L'intégration dans le réseau d'un certain nombre de nouveaux instituts des nouveaux États membres.
- La tenue de conférences annuelles.
- La tenue de plusieurs réunions.
- La sortie de plusieurs publications.
- L'amélioration du site web et du nombre de visites.
- Le suivi de plusieurs propositions par de hauts fonctionnaires.

### **1.5 Description succincte du programme**

Créé à Sesimbra en 1996, le réseau EuroMeSCo d'instituts euro-méditerranéens de politique étrangère est destiné à favoriser leur coopération mutuelle et à fournir des informations sur les questions relatives au partenariat politique et sécuritaire. Même s'il interagit avec les réunions des hauts fonctionnaires sur le dialogue politique et sécuritaire, il n'en dépend pas. Il propose un site web contenant des informations sur ses activités, il organise des réunions et des conférences en rapport avec son programme de travail et il édite des publications.

EuroMeSCo englobe les instituts de tous les membres actuels du partenariat euro-méditerranéen. Les instituts des 10 États membres qui rejoindront l'Union en mai 2004 sont associés à son travail et ils devraient devenir des membres à part entière après l'élargissement.

Le programme de travail actuel d'EuroMeSCo s'est terminé à la fin 2003. Il devra être étendu à 2004 (le contrat en cours s'éteindra en septembre 2004). Un nouveau programme de travail pour 2005-2007 devra être élaboré en tenant compte des opinions des hauts fonctionnaires.

## **2. FEMISE**

### **2.1 Contexte et justification**

Dans le contexte du chapitre économique et financier du processus de Barcelone, le réseau FEMISE (Forum euro-méditerranéen des instituts de science économique) a mené d'importantes recherches et études pour le compte du partenariat Euro-Med, facilitant ainsi le dialogue politique et améliorant la connaissance des développements économiques de la région.

Le réseau FEMISE comprend actuellement plus de 70 membres (des instituts de recherche économique) qui représentent les 27 partenaires du processus de Barcelone.

Soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme régional MEDA, le réseau FEMISE est co-géré par l'Institut de la Méditerranée (France) et le Forum de recherche économique (Égypte).

### **2.2 Objectif**

Consolider et développer le réseau des instituts économiques euro-méditerranéens, notamment en intégrant les instituts économiques des nouveaux États membres de l'Union.

### **2.3 Résultats attendus**

- La participation au renforcement du dialogue sur les questions économiques et commerciales du partenariat, en particulier entre les instituts membres de FEMISE, les responsables ministériels concernés des pays partenaires méditerranéens et les représentants de la Commission.
- La supervision des progrès réalisés par les pays partenaires méditerranéens sur la voie de la transition économique et de l'ouverture, en particulier en matière de libre échange, de coopération Sud-Sud et de Nouvelle politique de voisinage.
- L'intensification de la recherche économique portant sur des sujets prioritaires pour le partenariat.

Une des principales activités du réseau consiste à réaliser des études socio-économiques sur des sujets considérés comme prioritaires pour l'avenir de la région euro-méditerranéenne. Les différents résultats sont présentés aux partenaires gouvernementaux du processus de Barcelone. Parmi ces sujets généraux, il convient de distinguer en particulier :

- La transition et les réformes économiques.
- La libéralisation de l'agriculture.
- Le développement et la lutte contre la pauvreté.
- Les politiques en matière de santé publique et d'emploi.
- L'enseignement, la formation et le rôle des femmes dans l'entreprise.
- L'intégration et la coopération entre les pays du Sud de la Méditerranée.
- Le rôle de l'État.

### **2.4 Indicateurs de performance**

- L'élaboration d'un programme d'activités.
- Le recrutement de plusieurs nouveaux membres parmi les États membres sur le point de rejoindre l'Union.
- La tenue de conférences annuelles.
- La tenue de plusieurs réunions.

- L'édition de plusieurs publications et articles de recherche.
- L'amélioration du site web et du nombre de visites.
- Le suivi de plusieurs propositions par des réunions de dialogue économique

## **2.5 Description succincte du programme**

### **a) Le financement de la recherche socio-économique**

Un des principaux objectifs du Forum euro-méditerranéen des instituts de sciences économiques est de financer/cofinancer les recherches consacrées à la mise en oeuvre du chapitre économique du partenariat Euro-Med et menées depuis novembre 1995. Ce faisant, le FEMISE s'efforce non seulement d'assurer un suivi détaillé et indépendant du partenariat économique entre l'Europe et les pays méditerranéens, mais également de générer et intensifier la coopération entre les chercheurs de la région.

### **b) L'élaboration de profils de pays**

Dans le prolongement des activités actuelles, un profilage des pays sera réalisé dans le cadre des activités du FEMISE.

L'objectif de ce module est de superviser les progrès des dix partenaires méditerranéens sur la voie de la transition économique et de l'ouverture, en particulier concernant la zone de libre échange euro-méditerranéenne et la coopération Sud-Sud.

Un document sera rédigé pour chaque pays, publié et proposé en ligne sur le site du FEMISE. Il comprendra un contrôle global de la situation des partenaires méditerranéens basé sur une analyse quantitative et qualitative exploitant les données statistiques internationales les plus fiables.

### **c) L'organisation de conférences internationales**

Six conférences internationales apparaissent dans l'agenda du FEMISE (2001-2005) :

- Quatre conférences annuelles du Forum de recherche économique. Ces conférences annuelles rassemblent environ 200 économistes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Leur principal objectif est de promouvoir le développement et une vision réellement globale de la région.
- Deux conférences bisannuelles du FEMISE organisées par l'Institut de la Méditerranée et axées sur les relations économiques entre l'Europe et la région méditerranéenne. Ces conférences visent notamment à aborder le travail commencé sous l'égide du FEMISE et à en garantir une distribution aussi large que possible.

### **d) La production d'articles dans le cadre des recherches du FEMISE et de la série de documents de travail du FER**

Outre le travail réalisé dans le cadre des recherches financées ou cofinancées par le FEMISE, le Forum européen de la recherche produit chaque année 40 documents de travail qui bénéficient d'une diffusion étendue. Ces documents de travail complètent la diffusion électronique des produits du réseau FEMISE.

### **e) Rapports annuels du FEMISE**

En raison de l'intérêt suscité par les trois premiers rapports FEMISE 1998-2001, FEMISE II a décidé de systématiser leur élaboration. Chaque année, en fonction des préparatifs des rapports réalisés dans le cadre de FEMISE II, les coordinateurs (IM et FER) du réseau publieront un rapport soumettant les analyses et propositions du Forum euro-méditerranéen des instituts économiques.

Ce rapport abordera tous les sujets de recherche du réseau. Pour chacun d'entre eux, le rapport devra refléter :

- Les principales questions posées par le sujet abordé et son développement.
- Les analyses du FEMISE (à partir d'études cofinancées par le FEMISE).
- Les recommandations de politique économique pour le partenariat Euro-Med.

Ces rapports seront disponibles en anglais et en français et pourront être téléchargés sur le site Internet du réseau.

### **f) Encourager la diffusion d'informations et d'études sur la situation économique du partenariat euro-méditerranéen**

Le réseau assure également la coordination du site Internet du FEMISE qui constitue le principal vecteur d'information et qui permet la diffusion de données, de documents de travail et de différents rapports produits dans le cadre des activités du réseau. Opérationnel depuis juin 1999, ce site proposera à long terme une page de présentation de chaque membre du réseau, un forum de discussion et de débat en ligne et d'autres services. L'administration du site est assurée par l'Institut de la Méditerranée.

## **3. PROGRAMME DE RAPPROCHEMENT REGLEMENTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE DE VOISINAGE ET PARACHEVEMENT DE LA ZONE DE LIBRE ECHANGE EURO-MEDITERRANEENNE**

### **3.1 Contexte et justification**

La conclusion de la grille d'Accords d'association avec des dispositions de libre échange, l'adoption du Plan d'action de Valence et les conclusions de la Conférence des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères de Naples sur l'extension du libre échange aux services et à l'agriculture, ainsi que finalement la Stratégie de la politique de voisinage approuvée par le Conseil et soutenue par la plupart des partenaires méditerranéens confirment l'importance de la coopération régionale et sous-régionale pour réussir :

- L'intégration progressive de partenaires méditerranéens dans le marché intérieur communautaire.
- La création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne.

Dans un proche avenir, ces deux sujets constitueront deux domaines de coopération majeurs entre l'Union européenne et les partenaires méditerranéens.

D'une part, l'adhésion des nouveaux États membres renforce l'intérêt de l'Union dans l'amélioration des relations avec ses partenaires méditerranéens. En effet, l'élargissement donne une nouvelle impulsion aux efforts visant à rapprocher les 10 partenaires méditerranéens restants de l'Union. Comme cela a été indiqué dans la communication sur la politique de voisinage : "En contrepartie de leurs progrès concrets dans le respect des valeurs

communes et la mise en oeuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, notamment dans l'alignement de leur législation sur l'acquis, les voisins de l'UE (dans ce cas les partenaires méditerranéens) devraient bénéficier d'une perspective d'intégration économique plus étroite dans l'Union".

D'autre part, le processus de parachèvement de la grille d'Accords d'association et l'introduction progressive du libre échange renforcent la nécessité de concrétiser la zone de libre échange euro-méditerranéenne, avec moins d'obstacles, en particulier dans le domaine des barrières non tarifaires, et moins d'entraves à l'intégration au Sud.

Dans le domaine du rapprochement du marché intérieur, un certain nombre de programmes MEDA bilatéraux joueront un rôle important dans la mise en oeuvre des objectifs de la politique de voisinage. Pour les compléter, une approche régionale s'avère nécessaire afin de garantir le rapprochement législatif et réglementaire avec les approches, les références et les indicateurs communs des pays qui adoptent des plans d'actions nationaux dans le cadre du programme Politique de voisinage. Le fait de collaborer dans une approche sous-régionale favorisera l'harmonisation et la compatibilité des réformes législatives et réglementaires des partenaires méditerranéens dans des secteurs comme les réformes économiques et institutionnelles, la normalisation, les investissements ou la circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes. Cela permettra également d'accroître l'intégration Sud-Sud dans les pays concernés. En revanche, le fait de travailler isolément avec des partenaires qui n'ont pas les mêmes perspectives d'adhésion à l'UE laisse le champ libre à des efforts non coordonnés et déployés à des rythmes différents et à des objectifs différents dans les différents pays.

En matière de parachèvement de la zone de libre échange euro-méditerranéenne, une approche régionale est fondamentale pour favoriser une véritable intégration régionale et promouvoir une approche harmonisée des aides commerciales.

### **3.2 Objectifs**

- Promouvoir la cohérence, la compatibilité et l'harmonisation des mesures et réformes entreprises par les partenaires méditerranéens dans leurs efforts de rapprochement avec le marché intérieur communautaire.
- Promouvoir le parachèvement et le fonctionnement optimal de la zone de libre échange euro-méditerranéenne.

### **3.3 Résultats attendus**

#### **a) Rapprochement du marché intérieur**

- L'identification des priorités avec les partenaires méditerranéens.
- L'identification des références, des indicateurs vérifiables et des incitations.
- L'introduction et la transposition, chez les partenaires méditerranéens qui mettent en oeuvre des plans d'actions de la politique de voisinage (ou des partenaires sans plans d'action mais désireux de participer ultérieurement à cet exercice), de la législation principale dans les secteurs prioritaires afin d'assurer un degré élevé d'harmonisation.
- L'introduction, si possible, d'un droit dérivé dans les secteurs prioritaires afin de transposer l'acquis du marché intérieur communautaire.
- La création des autorités de régulation et la mise à jour des autorités existantes dans le but d'assurer la mise en oeuvre effective de la réglementation et le caractère concurrentiel des marchés.
- L'identification et la fourniture d'une assistance technique.

## **b) Parachèvement de la zone de libre échange euro-méditerranéenne**

- Conformément au plan d'action adopté à Palerme en juillet 2003, l'identification des secteurs prioritaires en matière de services et de normes.
- L'introduction et la transposition chez les partenaires méditerranéens qui ont signé des Accords d'association d'une législation et de réglementations permettant de garantir le fonctionnement optimal de la zone de libre échange euro-méditerranéenne.
- L'identification et la fourniture d'une assistance technique.

### **3.4 Indicateurs de performances**

Le programme est axé sur les résultats. Il doit permettre d'atteindre des résultats tangibles dans deux domaines: le rapprochement du marché intérieur et le parachèvement de la zone de libre échange euro-méditerranéenne, y compris dans le domaine des réformes institutionnelles.

En ce qui concerne le rapprochement du marché intérieur, il convient d'adopter des références et des indicateurs de performances dans le cadre des plans d'action nationaux. Le programme régional devrait assurer le degré nécessaire d'harmonisation et de cohérence, tout en respectant, si nécessaire, la différenciation dans le rythme et les priorités de mise en œuvre des différents partenaires.

Concernant le parachèvement de la zone de libre échange, les indicateurs de performances devraient être aussi communs que possible à tous les partenaires ayant conclu des accords de libre échange.

L'objectif du programme ne devrait pas porter sur la fourniture d'une assistance technique, mais sur la réalisation de buts concrets et mesurables en termes de transposition de l'acquis du marché intérieur communautaire, de réformes institutionnelles et de parachèvement de la zone de libre échange euro-méditerranéenne. À cet effet, plusieurs instruments seraient nécessaires, à savoir :

- L'organisation d'ateliers et de séminaires dans les secteurs concernés.
- Une assistance technique permanente pour accompagner le processus de réforme.
- La formation de fonctionnaires avant et après l'introduction de réformes législatives et institutionnelles.
- Les recherches et études d'identification.

Il est important que ces instruments soient utilisés dans le contexte de réformes spécifiques déjà entamées ou qui le seront prochainement afin de préparer, accompagner et faciliter les changements législatifs, réglementaires et institutionnels. Par conséquent, les instruments de coopération appropriés ne devraient en principe pas impliquer des partenaires dont les priorités n'ont pas été définies et dont les réformes spécifiques ne sont pas encore décidées ou lancées.

### **3.5 Description succincte du programme**

Le programme devrait être un instrument flexible de coopération régionale, à même de s'adapter à la situation évolutive du partenariat euro-méditerranéen.

Comme indiqué dans les paragraphes précédents, il couvrira deux domaines :

- L'intégration progressive de partenaires méditerranéens dans le marché intérieur communautaire. Cela concernera des partenaires mettant en œuvre des plans d'actions de la politique de voisinage (ou des partenaires sans plans d'action mais désireux de participer ultérieurement à l'exercice).
- La création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne couvrant les pays ayant conclu des accords de libre échange avec l'Union européenne.

Il devra tenir compte de l'harmonisation et de la convergence nécessaires, ainsi que de la nécessité d'une différenciation entre les partenaires désirant progresser sur la voie des réformes et du rapprochement avec l'acquis du marché intérieur.

Il prendra en considération les résultats et les activités de formation du programme Marché Euro-Med et entrera dans une phase opérationnelle de mise en oeuvre de plans d'actions nationaux de la politique de voisinage et du plan d'action de Palerme approuvé par les ministres euro-méditerranéens du commerce en juillet 2003, et d'autres futures conférences euro-méditerranéennes sur le commerce.

Il tiendra compte des résultats et activités du Projet Euromed Transport en cours d'exécution, ainsi que des conclusions des deux conférences ministérielles sur l'énergie qui se sont déroulées en 2003 (Athènes, mai 2003 et Rome, décembre 2003).

Pour tirer profit de l'expérience acquise avec les pays rejoignant l'Union, le programme pourrait envisager l'extension de programmes et d'activités tels que les programmes TAIEX et SYGMA, en particulier dans les secteurs de la bonne gouvernance et des réformes institutionnelles et des administrations publiques.

Il tiendra également compte des activités du programme visant à soutenir l'Accord d'Agadir et collaborera étroitement avec ce programme.

Concernant :

**a) Le rapprochement du marché intérieur**

Les secteurs suivants pourraient être couverts :

- La libre circulation des biens.
- Les marchés publics.
- Les droits de propriété intellectuelle et industrielle.
- La politique des entreprises.
- La liberté de fournir des services.
- La libre circulation des personnes - Questions de politique sociale.
- La libre circulation des capitaux et des paiements.
- La liberté d'établissement.
- La politique de la concurrence.
- La douane.
- La fiscalité.
- Les questions vétérinaires et phytosanitaires.
- La protection du consommateur.
- Les transports.
- L'énergie.

- Les communications électroniques.
- L'environnement.

## **b) Le parachèvement de la zone de libre échange euro-méditerranéenne**

Les secteurs suivants pourraient être envisagés :

- Procédures douanières : l'origine, la transparence, les documents administratifs uniques d'importation et d'exportation, la simplification, l'harmonisation et l'informatisation des procédures.
- La promotion du commerce : la législation et les procédures, la coopération administrative, les relations avec les opérateurs économiques.
- La normalisation, les réglementations techniques et les procédures d'évaluation de conformité.
- Le libre échange dans le domaine des services.
- Un libre échange accru dans le secteur agricole.

## **4. PROGRAMME REGIONAL - FONDATION EUROMED**

### **4.1 Contexte et justification**

La Déclaration de Barcelone de 1995 énonce, au chapitre III, la nécessité d'établir un dialogue entre les cultures et les civilisations dans le cadre des sociétés de la région méditerranéenne. Le plan d'action adopté lors de la Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Valence les 22 et 23 avril 2002 comporte un mandat pour la création d'une Fondation euro-méditerranéenne pour un dialogue entre les cultures et les civilisations. Cette Fondation a été effectivement lancée lors de la Conférence Euro-Méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Naples le 2-3 Décembre 2003. Comme indiqué dans les conclusions de cette dernière Conférence (Barcelone VI), la mise en place de ce nouvel instrument trouve sa justification dans les raisons suivantes :

- Il est nécessaire de mettre en place une structure dynamique qui devrait contribuer à ce que les membres du processus de Barcelone se sentent conjointement responsables de ce processus.
- Il est important de créer un instrument pour favoriser la connaissance des objectifs du processus de Barcelone.
- Il est nécessaire d'établir une structure qui soit à même de promouvoir la définition et la réalisation d'une coopération culturelle renforcée.
- Il est nécessaire de mettre en place une structure qui serve de catalyseur à la coopération entre les réseaux existants de fondations, d'ONG et d'autres organismes de la société civile, publics ou privés, à l'échelle nationale ou internationale, engagés dans la région euro-méditerranéenne.

### **4.2 Objectif global**

Les objectifs principaux de la Fondation sont les suivants :

- Définir, développer et promouvoir des zones de convergence culturelle entre les pays et les peuples de la région méditerranéenne.
- Entretenir un dialogue étroit et régulier entre les cercles culturels tenus à l'écart des principaux échanges culturels et diplomatiques.
- Servir de catalyseur pour promouvoir les échanges, la coopération et la mobilité des personnes à tous les niveaux, en visant plus particulièrement les jeunes et les activités les concernant.

### **4.3 Objectifs spécifiques**

Dans le cadre de ces objectifs principaux, les activités de la Fondation devraient tenir compte de ce qui a déjà été accompli dans le cadre du partenariat Euro-méditerranéen (secteurs du patrimoine, de l'audiovisuel et des technologies de l'information, de la formation professionnelle, etc.) évitant ainsi tout double emploi.

Dans ce cadre, la Fondation aurait les objectifs spécifiques suivants :

- Favoriser les échanges entre cercles culturels et intellectuels au sens large.
- Encourager un débat culturel permanent en ayant recours notamment aux technologies multimédia, en coopération avec les médias importants existants et avec la participation de personnes provenant des deux rives de la Méditerranée, notamment des journalistes et des jeunes.
- Parrainer des événements importants qui symbolisent la compréhension mutuelle, cofinancés par d'importants groupes de médias et/ou des festivals et des institutions déjà actives dans ces domaines.
- Promouvoir des activités du processus de Barcelone, notamment grâce aux ressources de la Fondation elle-même (publication périodique, site Internet).

Il convient de remarquer que les objectifs et les activités de la Fondation tiendront compte des résultats des travaux du Groupe de travail consultatif de haut niveau ("Groupe des Sages") mis en place par le Président de la Commission, Romano Prodi.

### **4.4 Résultats attendus**

La Fondation devra jouer un rôle pivot dans la mobilisation des réseaux qui, au sein de l'UE et de ses partenaires méditerranéens, s'occupent déjà du dialogue entre les cultures et les civilisations. Elle viendra en aide aux membres du réseau pour l'accès au financement, réunira les personnes et les organisations, diffusera les connaissances et échangera les meilleures pratiques dans le but de favoriser le dialogue entre les cultures et les civilisations. En outre elle sera chargée d'entamer toutes les actions, programmes ou projets qui seront définis dans la programmation triennale.

Pour ce qui est du fonctionnement, la Fondation sera créée en plusieurs étapes et agira en principe comme un réseau de réseaux. Une structure administrative légère indépendante sera chargée de la coordination du réseau des réseaux nationaux. Dans ce sens, chaque pays désignera les institutions et organismes adéquats qui constitueront le réseau national et sélectionnera l'instance/organisme qui sera le chef de file de ce réseau national.

### **4.5 Indicateurs de performance**

Des indicateurs de performance sont envisageables tant pour les activités propres à la Fondation que pour les activités coordonnées par la Fondation et qui seront mises en œuvre par les réseaux nationaux. Les indicateurs pourraient être les suivants :

- Nombre de programmes (i.e. des programmes d'échanges culturels), de réunions et débats, de publications, de séminaires, d'expositions, de conférences, etc., organisés sur les relations euro-méditerranéennes. Nombre effectif de participants dans ces programmes.
- Nombre des bourses de recherche sur les relations euro-méditerranéennes qui sont attribuées, notamment pour la traduction d'ouvrages.

- Nombre de manuels produits, notamment ceux consacrés au patrimoine et aux valeurs des civilisations de la région.
- Nombre de programmes consacrés aux cultures et aux arts de la région méditerranéenne et niveau de diffusion dans les chaînes de télévision des deux rives de la Méditerranée.
- Nombre d'activités liées au programme d'action pour le dialogue entre les cultures et les civilisations, adopté par les Ministres des Affaires Etrangères, lors de la conférence ministérielle de Valence, dans les trois thèmes de ce programme : la jeunesse, l'éducation et les médias.

#### **4.6 Description succincte du programme**

Chaque partenaire euro méditerranéen sera responsable de la création de son réseau national en désignant une institution chef de file ainsi que les autres membres, parmi les institutions qui participent activement au dialogue entre les cultures et les civilisations.

La Commission, de son côté, accordera une aide au démarrage de 5 €M dans le cadre du programme MEDA (à condition que les membres du partenariat euro méditerranéen apportent des contributions volontaires initiales, financières ou en nature, au moins équivalentes globalement à l'aide allouée par la Commission).

Dans ce cadre, la Fondation devra en principe mettre en place avant le 1<sup>er</sup> juillet 2004 ses structures opérationnelles : conseil d'administration (qui sera responsable des grandes orientations pour les travaux de la Fondation), le directeur exécutif ainsi que le Comité consultatif. Pour le 30 septembre 2004, en principe, le directeur exécutif présentera au conseil d'administration l'organisation concrète du démarrage de la Fondation ainsi que le projet de programme d'activités.

Dès sa première période triennale d'activité, la Fondation devra exécuter un programme d'activités dans les principaux cadres d'intervention prévus, à savoir : les actions de convergence culturelle, le dialogue étroit et régulier entre les cercles culturels et, enfin, les échanges, la coopération et la mobilité des personnes particulièrement les jeunes.

### **5. PROGRAMME EURO-MÉDITERRANÉEN DE COOPÉRATION ENTRE LES VILLES, AUTORITÉS LOCALES ET TERRITORIALES (MEDACT)**

#### **5.1 Contexte et justification**

Le 22 février à Barcelone, les maires des villes euro-méditerranéennes ont souhaité donner une nouvelle dynamique au Partenariat euro-méditerranéen et créer entre les villes un espace de dialogue, d'échange et de coopération. Leur déclaration, appelée PACTE "Euro-Med", a été le fruit d'une volonté très ancienne des villes désireuses d'avoir un espace spécifique dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne. Cette aspiration avait été exprimée plusieurs fois au cours des différentes activités menées par les villes (la Conférence des villes de la Méditerranée de Barcelone en 1995, le Sommet des villes de la Méditerranée de Marseille en 1998 et de Gênes en 2000, les assises de la Méditerranée de Marseille en 2000, les différentes réunions du groupe Méditerranée de la Fédération Mondiale des Cités Unies, et du Comité Permanent pour le partenariat euroméditerranéen des Pouvoirs locaux et régionaux, du Conseil des Communes et Régions d'Europe etc.).

Le Plan d'action de Valence approuvé par les Ministres des Affaires Etrangères euro-méditerranéens le 23 avril 2002 "s'est félicité de la déclaration des villes euro-méditerranéennes réunies à Barcelone en février dernier. Il a également été convenu que la proposition de pacte euro-méditerranéen présentée par Eurocities méritait d'être étudiée de façon plus approfondie".

Suite à ces déclarations et décisions politiques, la Commission européenne a lancé en 2003 un programme pilote de coopération entre les villes euro-méditerranéennes (MEDACT) avec l'objectif d'entamer un certain nombre d'activités initiales. Les activités réalisées jusqu'à ce jour démontrent la capacité et la volonté des autorités locales de s'engager activement dans un programme de coopération euro-méditerranéen.

Les villes ont confirmé que le dialogue euro-méditerranéen est un acquis fondamental pour les communautés locales et territoriales, et ont manifesté leur ferme volonté de le soutenir et de le promouvoir. De plus :

- Les villes regroupent sur leur territoire la grande majorité des populations au Nord, comme, de plus en plus d'ailleurs, le Sud de la Méditerranée.
- Elles sont des lieux de rencontre, de création, et d'échanges. C'est dans les grandes métropoles que se crée aujourd'hui l'essentiel des richesses, que se concentre la recherche scientifique et que s'inventent les techniques et les produits de demain.
- Les villes euro-méditerranéennes sont confrontées aux mêmes défis techniques (maîtrise de l'urbanisme, gestion des transports, amélioration de l'environnement, sécurité), mais aussi politiques (sécurité, démocratie locale, participation des citoyens, relations avec les associations). Autant de domaines dans lesquels la coopération et les échanges d'expériences sont riches d'enseignements, tant pour les élus que pour les fonctionnaires.
- La plupart des villes européennes, y compris celles du Nord, ont des relations avec le monde méditerranéen, ne serait-ce que parce qu'elles abritent des populations originaires de ces pays, qu'il leur faut intégrer et qu'il leur faut, par conséquent, mieux connaître et mieux comprendre.

## **5.2 Objectifs**

Développer la coopération, les échanges et le dialogue entre les villes, les autorités locales et territoriales euro-méditerranéennes.

## **5.3 Résultats attendus**

- Identifier les intérêts communs des villes de l'Union européenne et des villes et des autorités locales des partenaires méditerranéens, promouvoir leur coopération, faciliter les contacts et les échanges d'expériences.
- Faire bénéficier d'autres municipalités et autorités territoriales de l'expertise des villes et des autorités territoriales en matière de gestion des problèmes urbains.
- Développer les capacités des autorités locales et territoriales par la formation des ressources humaines.
- Promouvoir les bonnes pratiques de développement, la démocratie, et la bonne gouvernance locale dans le respect des spécificités.

## **5.4 Indicateurs de performance**

- Mise en œuvre de projets de coopération concrets, opérationnels et avec un impact réel sur les citoyens des villes euro-méditerranéennes, et en particulier, des villes et autorités territoriales des partenaires méditerranéens.

- Création de réseaux durables de coopération entre les villes et autorités territoriales euro-méditerranéennes.
- Transfert vérifiable de l'expertise et du savoir faire dans les domaines de la gouvernance locale et de la gestion des entités municipales et territoriales.

## **5.5 Brève description du programme**

Ce programme s'adresse aux villes et autorités territoriales des pays du partenariat euro-méditerranéen et à leurs réseaux, et vise à développer un partenariat direct et durable entre les acteurs locaux. On pourra y associer d'autres entités qui bien que n'étant pas des villes travaillent en relation avec le secteur urbain.

Le programme doit tenir compte des leçons du passé et ne pas reproduire les structures et les insuffisances de mise en œuvre qui se sont manifestés dans le programme de coopération décentralisée entre les villes MED URBS. A cette fin, un nombre limité d'actions devraient être visées dans des domaines qui offrent une vraie valeur ajoutée au niveau des villes par rapport aux autres types de coopération. Le programme de coopération doit aboutir sur des projets concrets, avec un impact vérifiable et opérationnel.

Le programme pourrait envisager de choisir entre 8 axes d'action qui constitueraient des cadres de coopération, dont l'objectif est le développement de relations de partenariat durables et d'échanges d'expériences, qui donneront lieu à un nombre limité de projets communs :

- Renforcement de la gouvernance locale.
- Mobilité urbaine.
- Gestion durable de l'environnement urbain.
- Villes, Culture et Patrimoine.
- Stratégie de développement des villes et des régions.
- Les technologies de l'Information et de la Communication comme outil de développement local.
- Cohésion sociale des villes et des régions.
- Urbanisme et logement.

Différentes modalités de coopération pourront être proposées :

- Echanges de personnel, dans un but de formation.
- Séminaires de formation et d'échanges d'expériences.
- Elaboration et réalisation de programmes de formation destinés au personnel des collectivités locales.
- Identification et diffusion de bonnes pratiques.

## **6. PROGRAMME REGIONALMEDA JAI II**

### **6.1 Contexte et justification**

Le "document d'encadrement" adopté à la conférence de Valencia en avril 2002 a marqué une étape déterminante. Désormais les questions judiciaires, de lutte contre le crime organisé et le terrorisme ainsi que les questions de migration, de trafic des êtres humains et de circulation des personnes ne sont plus considérées comme purement internes. Elles sont un des éléments à part entière des relations euro méditerranéennes tant sur le plan bilatéral que régional.

**A partir du "document d'encadrement", texte fondateur du partenariat JAI, le programme MEDA JAI II, tout en prolongeant ce qui a été commencé, se doit d'ouvrir avec la flexibilité l'étape suivante requise par la perspective de la "nouvelle politique de voisinage".** Le premier programme régional Euromed concernant ce nouveau champ de coopération s'est concentré sur les questions de formation (Justice, police) et de mise en commun des données (migration). A partir de l'interaction, initiée précédemment, entre pratiques nationales et formation dans un cadre régional, il convient désormais d'aborder la dimension institutionnelle et opérationnelle de l'échange de pratiques au niveau régional. Par ailleurs, les expériences, projets et intérêts nationaux les plus pertinents doivent trouver dans le programme régional un soutien, une diffusion et une coordination qui favorisera la coopération entre partenaires. Cela concerne la Justice, la police mais aussi les questions migratoires. Face aux défis majeurs d'une internationalisation des réseaux criminels, du terrorisme et d'une gestion moderne des flux migratoires, les réponses ne peuvent être que transnationales à travers un dialogue permanent, une coopération policière et judiciaire renforcée. Ces réponses ne seront durables que si elles intègrent les valeurs de respect du Droit et de la personne humaine.

## **6.2 Objectif global**

Favoriser les retombées opérationnelles de l'approche partenariale des questions de Justice, police et migration, tant dans leur dimension Nord-Sud qu'intra-régionale tout en veillant à la cohérence de l'ensemble du programme au regard de la mise en œuvre d'un renforcement de l'Etat de droit fondé sur des valeurs communes (respect des droits de l'homme, démocratie, indépendance de la Justice, transparence, bonne gouvernance). Cette phase II du programme JAI s'appliquera prioritairement aux domaines suivants :

- **Gestion des migrations et contrôle des frontières.**
- **Lutte contre le crime organisé et le terrorisme** (principalement par la lutte contre le financement de celui-ci et le blanchiment d'argent).
- Assistance à la **réforme judiciaire et légale** touchant aux fondamentaux de la Justice, particulièrement dans ses effets sur la coopération judiciaire en matière civile au sens large, c'est-à-dire y compris dans le domaine de la famille et du droit commercial ainsi que coopération judiciaire pénale.

## **6.3 Objectifs spécifiques**

Dans chacun des domaines concernés par les questions JAI, il convient d'exploiter et d'intensifier les réseaux initiés par la première génération d'actions régionales. Le processus de leur approfondissement et extension à moyen terme doit être ouvert. Ces réseaux "Euromed" de professionnels dans les domaines de la Justice, la police et la politique migratoire ont en effet vocation à devenir les outils d'une approche partenariale des défis mentionnés plus haut, le creuset d'échanges de bonnes pratiques, d'élaboration de doctrines et plateformes communes. Dans cet esprit **les trois volets A, B et C<sup>3</sup> (Justice, police, migration) du programme MEDA JAI I, devraient être suivis et conduire à la définition de structures adéquates ou instances communes. Le programme MEDA JAI II devrait ainsi procéder à l'identification, la vérification de la pertinence politique et technique, l'étude de faisabilité de ces instances communes dans le prolongement des réseaux existants et en veillant à mutualiser ce qui existe déjà** (du type Centre Euromed des Hautes

---

<sup>3</sup> Les volets A et B du programme régional I portent sur la formation (formation indirecte, formation de formateurs) des magistrats et policiers sur des thèmes spécifiques. Le volet C met en place un recueil permanent et pluridisciplinaire de données en matière migratoire.

Etudes Judiciaires concernant les fondamentaux de la Justice y compris dans ses effets sur la coopération judiciaire en matière civile et pénale, Centre Interrégional Euromed de Coopération Policière pour le développement des coopérations techniques entre services de police, Centre Euromed d'Etudes des Migrations pour la mise à jour et mise en commun des données pluridisciplinaires requises par la question migratoire). A l'intérieur de ces instances, tout comme précédemment dans les réseaux de MEDA JAI I, plusieurs pays partenaires peuvent se regrouper pour participer à des actions communes sur tel ou tel thème, **définir de bonnes pratiques touchant à la coopération renforcée, élaborer des plateformes communes visant à l'élaboration d'un espace méditerranéen de Justice et de sécurité**. A titre d'exemples pourraient ainsi être recensés les mesures susceptibles de renforcer la coopération judiciaire et policière, les mesures favorisant le meilleur dispositif légal et judiciaire accompagnant la transition économique dans les pays MEDA, les éléments de consensus quant au management le plus bénéfique des flux migratoires.

Par ailleurs, dans la perspective de la "Nouvelle politique de voisinage", une part importante du montant de MEDA JAI II devra être réservée, en fonction des initiatives de deux ou plusieurs pays partenaires, à des **actions de rapprochement avec les voisins les mieux disposés dans les domaines prioritaires : contrôle des frontières et gestion des flux migratoires, lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, réforme judiciaire et légale touchant aux fondamentaux de la justice (accès à une Justice impartiale et indépendante) particulièrement dans ces effets sur la coopération judiciaire en matière civile au sens large, c'est-à-dire dans le domaine de la famille et du droit commercial ainsi que dans ces effets sur la coopération judiciaire pénale**.

A titre d'exemples :

- La conclusion de MOU (memorandum of understanding) entre FIU (financial intelligence unit) ou offices spécialisés de police de plusieurs pays pour organiser l'échange d'information sur le blanchiment d'argent.
- "Twinning ou Taix" de dimension régionale (envoi d'experts européens dans les services ou administrations concernées de plusieurs pays MEDA).
- Des jumelages de plusieurs (entre 2 et 5) Cours/tribunaux y compris Cours suprêmes.
- Protocoles d'accord entre ministères de la Justice et Procureurs généraux de pays voisins sur des améliorations techniques de leur coopération (audition de témoins ou victimes par vidéoconférence, transmission de documents ou pièces de procédures, échanges de statistiques sur la criminalité, etc.).
- Conception et définition d'un centre euro méditerranéen pour la résolution des conflits familiaux transnationaux (protocole d'accords, recensement des expériences existantes, commissions mixtes, exercice des droits de visite de parent résidant à l'étranger, etc.).
- Jumelages (2 à 5 pays) de services spécialisés (Direction de la Migration, Services ou départements internationaux des ministères de la Justice et de l'Intérieur, etc.) des administrations concernées.
- Echanges de bonnes pratiques et formation d'officiers de liaison "lutte contre l'immigration clandestine".
- Tenue périodique d'un séminaire des hauts responsables des politiques migratoires en Méditerranée.
- Définition d'une fonction de liaison pour la coopération judiciaire et policière en Méditerranée et mise en place de magistrats et officiers de police de liaison.

Ce type d'actions dont l'initiative peut être prise ou sollicitée dans les instances de dialogue existantes au sein des Accords d'association pourrait être étendu et réalisé, selon des modalités adaptées à chaque groupe de pays concernés, dans ce cadre régional ou intra-régional. De ce

**fait la multiplication d'actions dans un format spécifique pourrait donner lieu à des ensembles intra-régionaux dans le domaine JAI.**

#### **6.4 Résultats attendus**

Au-delà de l'institutionnalisation d'un dialogue technique approfondi sur les questions de Justice, police et migrations, le programme régional MEDA JAI II apportera une réelle valeur ajoutée :

- Actualisation permanente des réseaux professionnels Euromed dans les domaines de Justice, police et migration.
- Passage d'une formation indirecte et d'un échange de pratiques à la définition conjointe de bonnes pratiques.
- Définition et mise en place des personnes ressources et de liaison, points de contact, traduisant le passage à un stade opérationnel.
- Mise en place de mécanismes de coopération dans le domaine civil facilitant notamment la résolution des conflits familiaux transnationaux.
- Création d'un corpus de référence pour la coopération judiciaire et policière renforcée.
- Passage du réseau de recherche académique sur les migrations à la mise en débat politique au sein de rencontres des hauts fonctionnaires responsables des politiques migratoires dans le cadre Euromed.
- Développement de la coopération judiciaire et policière Euromed en tenant compte des instruments juridiques et des structures européens (acquis Schengen, mandat d'arrêt européen, mandat européen d'obtention de preuves, Europol, Cepol, Eurojust, etc.).
- Effets indirects sur la réforme judiciaire et légale en cours dans plusieurs pays MEDA.
- Mise à niveau quantitative et qualitative des coopérations judiciaires et policières.
- **Effet multiplicateur dans la dimension sub-régionale Sud-Sud** : mise à l'ordre du jour par les partenaires des mêmes thèmes lors des rencontres se situant dans d'autres cadres (Maghreb, Conférence des Ministres arabes de la Justice, 5 + 5, forum méditerranéen, conventions et coopérations bilatérales, etc.) ; **création d'une dynamique intra-régionale JAI.**

#### **6.5 Indicateurs de performance**

L'impact des actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme pourrait se mesurer selon les indicateurs suivants :

- Participation des pays MEDA aux actions de formation, d'échanges de pratiques.
- Augmentation des actes juridiques internationaux émis ou reçus par les autorités judiciaires des pays concernés (commissions rogatoires internationales, enquêtes internationales, échanges d'information, etc.).
- Nombres de rencontres des professionnels de haut niveau dans ces domaines d'action (Justice, Police, migrations).
- Nombre de saisines de structures de coopération en matière civile notamment dans le cadre de la résolution de conflits familiaux transnationaux.
- Développement des sources d'information et d'échange entre professionnels des pays concernés.
- Elaboration de textes de référence ("charte", guide de bonnes pratiques, conclusions de séminaires, etc.) enrichissant tant la coopération que la diffusion des valeurs démocratiques dans ces domaines cruciaux pour l'Etat de droit.
- Recueil de données sur le fonctionnement des institutions de chaque pays dans les domaines judiciaire et policier.

- Constitution d'un réseau informel de décideurs en matière de politique migratoire.
- Diffusion des études et débats au sein de la communauté scientifique vers le monde administratif et politique en matière migratoire.
- Rencontres de préparation à la constitution de structures permanentes adaptées aux objectifs généraux du programme, du type "centre Euromed des hautes études judiciaires", "centre interrégional Euromed de formation policière", "centre Euromed d'études des migrations".
- Implication des organes européens de coopération : Europol, Cepol, Eurojust.
- Nombre de réunions d'échanges et de débats dans lesquels les responsables de ces politiques se rencontrent, s'informent et exposent leurs points de vue.

## 6.6 Description succincte du programme

Dans le cadre du programme régional MEDA JAI I les volets A et B se sont concentrés sur la formation notamment au moyen de la constitution d'ateliers de travail réunissant praticiens et formateurs afin d'élaborer des outils pédagogiques, de concevoir des formations sur les sujets les plus actuels portant sur la dimension internationale des procédures, le blanchiment d'argent, la lutte contre le terrorisme, la drogue, le crime organisé et le trafic des êtres humains. Ces équipes mixtes venant de différents pays européens et méditerranéens ont vocation à devenir des relais dans leur pays afin de favoriser le développement et l'approfondissement des coopérations judiciaire et policière Euromed. De plus, en matière de migrations, le recueil de données pluridisciplinaires à travers un réseau académique de spécialistes des questions migratoires doit désormais se prolonger et s'étendre aux décideurs et fonctionnaires de haut niveau responsables de la mise en œuvre des politiques.

Le programme MEDA JAI II, partant de ces premières expériences, doit **optimiser l'utilisation de ce réseau professionnel à la fois judiciaire et policier en le mettant au service tant de la mise à niveau technique et juridique des procédures à caractère international que de l'augmentation du nombre de celles-ci**. Il s'exercera prioritairement dans les domaines suivants :

- **Gestion des migrations et contrôle des frontières.**
- **Lutte contre le crime organisé et le terrorisme (principalement par la lutte contre le financement de celui-ci et le blanchiment d'argent).**
- Assistance à **la réforme judiciaire et légale** touchant aux fondamentaux de la Justice, particulièrement dans ses effets sur la **coopération judiciaire en matière civile et pénale**.

Un tel développement est inséparable des réformes judiciaires et légales en cours dans plusieurs pays méditerranéens et touchant directement aux fondamentaux de la Justice. La définition des bonnes pratiques dans un cadre régional Euromed ne peut que renforcer le mouvement de réformes alliant respect des droits de l'homme, modernisation de la Justice et de la police, démocratie. Plus spécifiquement dans le domaine du droit de la famille, ceci doit se traduire par **une recherche conjointe d'une meilleure résolution des conflits familiaux transnationaux touchant à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de l'enfant**. A cette fin, seront recherchées la faisabilité et la perspective d'une pérennisation de structures adéquates contribuant à une meilleure coopération tout en soutenant la modernisation technique et démocratique. Les bases de la création d'un Centre Euro-méditerranéen des hautes études judiciaires, d'un Centre interrégional Euromed de coopération policière, d'un Centre Euromed d'Etudes des migrations, seront élaborées ; **chacun de ces projets veillant à mutualiser les ressources existantes**. Le "nouveau voisinage" inspirera également des actions ponctuelles choisies en partenariat avec les pays intéressés afin de poursuivre la mise en œuvre des axes de travail tels que définis à Valencia en avril 2002.

## **7. PROGRAMME REGIONAL EUROMED JEUNESSE III**

### **7.1 Contexte et justification**

Le programme Euro-Med Jeunesse lancé en 1999 dans le contexte du *partenariat de Barcelone dans les domaines social, culturel et humain*, vise à impliquer les jeunes des 27 partenaires Euro-méditerranéens dans un dialogue interculturel permanent dans un climat de tolérance et de paix.

Dans le contexte de la politique de voisinage qui souligne l'importance du dialogue entre les civilisations et des liens humains entre les peuples de l'Europe élargie et de ses voisins, le programme Euro-Med Jeunesse acquiert une signification accrue. La coopération directe entre les personnes ("people to people") peut contribuer de façon importante à la stabilité politique, au développement économique et à la cohésion sociale dans ces régions.

Les Conseils des Ministres ont souligné à plusieurs reprises l'importance de viser les jeunes générations qui seront les citoyens et les décideurs politiques de demain. Dans les 12 pays partenaires méditerranéens, en l'an 2000, les jeunes de moins de 20 ans représentaient 40% de la population. Cela donne une idée de l'impact potentiel du programme Euro-Med Jeunesse. La 2ème phase du programme (2002-2004) a été caractérisée par la consolidation du mode de faire: augmentation du nombre de projets, amélioration de leur qualité, ciblage sur des priorités spécifiquement méditerranéennes, consolidation des structures du programme (Coordinateurs Nationaux dans les pays méditerranéens, coopération et jumelage avec les Agences Nationales Jeunesse, développement du centre de ressources et formation Euro-Med appelé "SALTO"). La visibilité a également été renforcée, notamment par le lancement de la Plate-forme Euro-Méditerranéenne des organisations de jeunesse à Malte, en septembre 2003.

Le programme Euro-Med Jeunesse a donc réussi à créer des bases solides en termes de gestion, de structures et de promotion et il est désormais tout à fait opérationnel. Afin de récolter le fruit des investissements et des efforts accomplis, il est proposé l'adoption d'une troisième phase (2005-2006) qui puisse assurer la continuité de la mise en œuvre et maximiser l'impact du programme.

### **7.2 Objectifs globaux**

Le programme Euro-Med Jeunesse vise à stimuler :

- Le développement d'un dialogue, d'une connaissance et d'une compréhension mutuelle entre les jeunes des deux rives de la Méditerranée.
- La citoyenneté active et l'intégration des jeunes (en particulier des femmes) dans la vie sociale, professionnelle et politique des communautés locales.
- La démocratisation et la participation de la société civile.

### **7.3 Objectifs spécifiques**

Plus spécifiquement le programme Euro-Med Jeunesse vise à :

- Permettre au plus grand nombre de jeunes de participer à des expériences éducatives non formelles et multilatérales, basées sur le dialogue interculturel.
- Promouvoir des échanges d'expérience et bonnes pratiques, l'acquisition de nouvelles qualifications ("capacity building") et la diffusion de nouvelles approches d'animation des jeunes.

- Offrir des activités de formation qui permettent aux animateurs socio-éducatifs de développer des nouvelles connaissances pour la gestion de projets au niveau international.
- Encourager le développement d'ONG de jeunesse indépendantes et la participation active des jeunes à la vie sociale, économique et politique des pays partenaires méditerranéens.
- Favoriser la participation des ONG de jeunesse des pays partenaires dans les réseaux transnationaux pour intensifier le dialogue Euro-Méditerranéen.
- Renforcer la coopération entre responsables des administrations locales dans le domaine de la politique de jeunesse.

#### 7.4 Résultats attendus

- **Augmenter l'impact du programme** : impliquer un plus grand nombre de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs (2003 : 5.000 participants ; 200 projets) dans les activités de contact, échange d'expériences et de bonnes pratiques, service volontaire et formation multilatérales.
- **Tirer parti de la structure consolidée du programme** (dimension Nord-Sud et Sud-Sud) : mise en réseau permanente de tous les acteurs du programme pour une mise en œuvre plus efficace du programme.
- **Améliorer la visibilité du programme** : diffusion plus ciblée des résultats (vidéos/CDs, émissions dans les médias, expositions, présentations, projets phare de plus grande dimension) au niveau national dans les pays partenaires (collaboration entre Coordinateurs Nationaux et Délégations UE) et au niveau européen.
- **Possibilité de lancement d'une coopération avec les réseaux des villes Euro-Med** pour créer des projets pilote/phare multilatéraux de plus grande dimension et plus longue durée. (A titre d'exemple : développer des projets de participation ancrés dans la vie locale et qui font l'objet d'une mise en réseau).

#### 7.5 Indicateurs de performance

- Nombre de projets réalisés et de participants.
- Niveau de satisfaction des participants.
- Impact du programme sur le public cible (modification des attitudes et des comportements des jeunes par rapport aux autres cultures suite à la participation, effet multiplicateur, pérennité des réseaux, niveau d'information des bénéficiaires, etc.).
- Visibilité atteinte (manifestations médiatisées, émissions radiotélévisées, campagnes publicitaires réalisées, etc.).

#### 7.6 Description succincte du programme

Le Programme EURO-MED JEUNESSE 2005-2006 est axé sur trois actions principales :

- **Echanges multilatéraux de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs** : portant sur des thèmes prioritaires spécifiques communs à la région Méditerranée.
- **Service volontaire à court ou long terme, individuel ou en groupe** : expériences éducatives non formelles avec préparation pré-départ, formation à l'arrivée, formation linguistique, évaluation intermédiaire et finale.
- **Mesures de soutien** : visites de planification/préparation, réunions d'information sur le programme, visites d'étude multilatérale, séminaires de contact, cours de formation au niveau national ou international pour jeunes et animateurs socio-éducatifs.

Développement de **projets pilote/phare** de plus grande visibilité et de plus longue durée dans le cadre de la Plate-forme Euro-Med et avec le support du Centre de ressource SALTO Euro-Med et de la Convention avec le Conseil de l'Europe. Ces projets pourraient se construire à partir de jumelages entre ONGs. Ils pourraient comprendre une première phase d'échanges bilatéraux et une deuxième phase de rencontres multilatérales.

Pourrait également être envisagée : la réalisation de **projets pilote/phare** multilatéraux de plus grandes dimensions et plus longue durée **en coopération avec le réseau des villes Euro-Med**. Cela permettrait de donner plus de visibilité aux initiatives des jeunes grâce aux importants moyens de médiatisation des villes (manifestations médiatisées, émissions radiotélévisées, campagnes publicitaires, etc.). Quelques pistes :

- Echanges entre jeunes fonctionnaires des administrations municipales de quelques grandes villes Euro-Med sur des thèmes comme le processus de gouvernance, les politiques de jeunesse, etc.
- Jumelages entre centres de jeunesse de quelques villes Euro-Med (formation, échanges de jeunes + animateurs socio-éducatifs).
- Forums de discussion et d'échanges sur les problématiques des villes Euro-Med vues par les jeunes (thèmes: environnement, loisirs, chômage, toxicomanie, criminalité, inclusion sociale, information des jeunes, etc.).
- Cours de formation consistant en un "Parcours d'habilitation" (séminaires, visites d'étude, transfert d'expérience, stages, etc.) pour jeunes femmes auprès de différentes institutions, entreprises et administrations municipales des villes Euro-Med pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle et économique.

## **8. ASSISTANCE TECHNIQUE ET SOUTIEN A LA FEMIP PAR DES CAPITAUX A RISQUES**

### **8.1 Contexte et justification**

En mars 2002, le Conseil a décidé de créer une Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) pour encourager les investissements dans les économies partenaires méditerranéennes. La FEMIP est devenue opérationnelle en octobre 2002 et elle devrait accroître le volume d'engagements de la BEI dans la région à environ 2 milliards d'euros par an d'ici 2006. En novembre 2003, le Conseil a approuvé une stratégie visant à renforcer la FEMIP et prévoyant notamment une enveloppe spéciale destinée aux opérations de capitaux à risques pour le développement du secteur privé et l'établissement d'un fonds de donations pour compléter le soutien budgétaire de l'Union.

Le principal objectif de la FEMIP est de promouvoir le développement du secteur privé dans la région. Cela requiert une combinaison d'instruments financiers adéquats et de réformes dans les économies bénéficiaires afin de favoriser le développement du secteur privé. Dans l'attente d'une réforme de ses règlements, la BEI n'est pas encore en mesure d'acquérir des participations dans des entreprises privées méditerranéennes. Les ressources en capitaux à risques financées par le budget MEDA permettent de contourner cet obstacle. Dans le même temps, la facilité MEDA d'assistance technique contribue, en aval, à la conception de projets et, en amont, à leur mise en oeuvre, souvent dans le contexte d'une stratégie de réforme sectorielle.

### **8.2 Objectifs globaux**

L'objectif global de la FEMIP est de promouvoir la croissance économique dans la région en investissant dans les infrastructures et en particulier dans le développement du secteur privé.

### **8.3 Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques de la FEMIP sont d'accroître les ressources financières nationales et étrangères pour le financement du secteur public et surtout du secteur privé dans la région. En tout premier lieu par la mise à disposition directe de ressources financières (notamment par le développement d'opérations de partage des risques dans le secteur privé et par des emprunts internationaux et des opérations de capitaux à risques). Deuxièmement, par la promotion d'améliorations dans l'environnement institutionnel national qui favoriseront le développement et le financement du secteur privé endogène.

### **8.4 Résultats attendus**

Les résultats attendus de la facilité de capitaux à risques sont une série d'investissements directement réalisés dans des entreprises privées des économies partenaires méditerranéennes ou indirectement apportés par l'intermédiaire de fonds d'investissement privés. La BEI s'efforcera autant que possible de canaliser les capitaux à risques vers les opérateurs du secteur privé. Les fonds d'investissement liés à une participation du secteur public peuvent également s'avérer utiles si leurs conseils d'administrations offrent des garanties suffisantes d'indépendance et d'orientation de développement adéquate du secteur privé. Les bénéficiaires finaux des capitaux à risques seront des entreprises entièrement privées. Cette facilité de capitaux à risques pourra être réexaminée lors d'une révision proposée des règlements de la BEI qui, s'ils sont approuvés, lui permettront alors de réaliser des opérations de participation à l'aide de ses ressources propres.

Les résultats attendus de la facilité d'assistance technique sont des produits de connaissance qui contribueront à la conception et à la mise en œuvre de projets, de préférence dans le cadre d'une stratégie sectorielle. Au moins cinquante pour cent des fonds alloués à l'assistance technique seront utilisés pour des projets bénéficiant directement au secteur privé. Des critères fonctionnels et économiques seront établis pour décider de la pertinence des projets d'assistance technique pour le financement, ainsi que pour se prononcer sur le potentiel d'avantages publics générés par ces projets qui ne peuvent être exprimés en termes commerciaux.

### **8.5 Indicateurs de performances**

La BEI fera régulièrement rapport à la Commission concernant la mise en œuvre de projets (utilisation des fonds) et les résultats produits et obtenus grâce à ces projets. Les indicateurs de performance comprendront notamment la proportion de bénéficiaires du secteur privé, les performances des entreprises financées par des capitaux à risques et les rendements de ces derniers, et les avantages techniques et économiques produits par des projets d'assistance technique.

### **8.6 Description succincte du programme**

Le programme fournira à la BEI (a) une facilité d'assistance technique destinée à accompagner la conception et la mise en œuvre de projets, ainsi que des programmes de réforme visant à améliorer l'environnement du secteur privé, et (b) un fonds de capitaux à risques permettant d'acquérir des participations dans des entreprises privées.

## **8.7 Institutions bénéficiaires et montants indicatifs**

Les montants alloués à la FEMIP pour l'assistance technique et les capitaux à risques seront gérés et mis en oeuvre par la Banque européenne d'investissement (BEI) conformément aux articles pertinents du Règlement MEDA. La BEI pourra rechercher une coopération et une coordination financière pour ces opérations auprès d'autres IFI actives dans la région.

**Tableau des engagements régionaux - Répartition financière par priorité (en millions d'euros)**

Chapitre I	Objectifs	Montant indicatif
<b>EUROMESCO (Comité d'études euro-méditerranéennes)</b>	<u>Consolider et développer le réseau d'instituts de politique étrangère en tant que mesure destinée à favoriser et à contribuer au partenariat politique et sécuritaire.</u>	5 M€
<b>Chapitre II</b>		
<b>FEMISE (Forum euro-méditerranéen d'instituts de sciences économiques)</b>	Ce programme expire en 2004. La poursuite du programme devrait être envisagée avec pour objectif d'assurer une contribution à long terme du FEMISE au Partenariat.	5 M€
<b>Rapprochement réglementaire et parachèvement de la zone de libre échange Euro-Med.</b>	<p>Dans les secteurs couverts par le programme politique de voisinage, contribuer aux plans d'action nationaux et favoriser une collaboration entre les partenaires méditerranéens dans un certain nombre de domaines dans lesquels l'objectif final est le rapprochement des cadres réglementaires des partenaires méditerranéens vers une législation communautaire commune, en particulier concernant le marché intérieur.</p> <p>Les ministères euro-méditerranéens du commerce ont élaboré un plan d'action en six phases pour le rapprochement réglementaire dans le domaine de la libre circulation des biens. L'objectif sera d'atteindre les buts identifiés dans le plan d'action et de créer une zone de libre échange euro-méditerranéenne unique dotée de normes et de procédures d'importation et d'exportation communes ou compatibles.</p>	20 M€
<b>Chapitre III</b>		
<b>Fondation</b>	Promouvoir le dialogue, les échanges et la compréhension entre les cultures et les communautés académiques euro-méditerranéenne.	5 M€
<b>Coopération entre les villes et les administrations locales</b>	Mettre en oeuvre des collaborations et des contacts directs dans certains projets spécifiques entre les villes, les municipalités et les autorités locales de la région dans le prolongement du programme pilote MEDACT actuel.	5 M€
<b>Justice et affaires intérieures II</b>	Coopérer dans des secteurs prioritaires comme le contrôle frontalier, la gestion des flux migratoires, la lutte contre le terrorisme, le blanchiment de capitaux et la promotion d'une justice indépendante.	15 M€
<b>Jeunesse</b>	Promouvoir les contacts, les échanges, la compréhension et les connaissances mutuelles entre les jeunes générations euro-méditerranéennes.	5 M€
<b>TOTAL</b>		60 M€

**Soutien à la FEMIP**

<b>Soutien à la FEMIP (Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat)</b>	Assistance technique et facilité de capitaux à risques.	155 M€
--	---	--------

Filename: meda\_nip05\_06\_fr.doc  
Directory: H:\30 - EUROMED  
Template: C:\Documents and Settings\kinesh\Application  
Data\Microsoft\Templates\Normal.dot  
Title: PARTENARIAT EURO-MED - MEDA Programme Indicatif  
Regional 2005-2006  
Subject: PARTENARIAT EURO-MED - MEDA Programme Indicatif  
Regional 2005-2006  
Author: European Commission  
Keywords: PARTENARIAT EURO-MED - MEDA Programme Indicatif  
Regional 2005-2006;  
Comments:  
Creation Date: 29/06/2004 9:37 AM  
Change Number: 2  
Last Saved On: 29/06/2004 9:37 AM  
Last Saved By: kinsella  
Total Editing Time: 2 Minutes  
Last Printed On: 29/06/2004 11:16 AM  
As of Last Complete Printing  
Number of Pages: 30  
Number of Words: 13.141 (approx.)  
Number of Characters: 74.909 (approx.)